Comment "agroécologiser" les dispositifs de conseil agricole ?

Prendre en compte l'agroécologie dans l'offre de conseil agricole est une des clés de réussite des politiques de promotion de l'agroécologie. Mais "l'agroécologisation" des dispositifs de conseil agricole doit être cohérente avec les besoins en transitions agroécologiques. Cela exige un changement transformationnel qui ne peut réussir qu'au travers d'une stratégie bien adaptée. Cet article propose une démarche pour relever ce défi.

L'agroécologisation peut être définie comme le processus de transformation qui touche aussi bien l'orientation stratégique du conseil, son contenu, ses méthodes et outils, et ses pratiques pour répondre aux besoins en transitions agroécologiques des producteurs et des autres acteurs des filières et des territoires. C'est un enjeu majeur pour permettre au conseil agricole de jouer son rôle de facilitateur des innovations et contribuer ainsi à la réussite des investissements dans l'agroécologie.

Les 13 principes de l'agroécologie (Encadré ci-dessous) sont souvent promus comme ayant le même niveau d'importance. Mais dans la pratique, il peut arriver que l'offre de conseil agricole n'intègre que certains principes d'agroécologie, et soit moins sensible à d'autres. Par exemple, des résultats du projet ACOTAF[1] en Afrique de l'Ouest ont montré que des principes techniques à fort potentiel (recyclage, réduction des intrants, santé des sols, synergies) sont déjà assez intégrés dans l'offre de conseil, tandis que d'autres - comme la co-création des connaissances ou la participation, dont le potentiel transformateur est plus fondamental, sont encore très peu pris en compte.

La démarche d'agroécologisation du conseil agricole comprend quatre étapes : l'identification des difficultés rencontrées par les producteurs (et les autres acteurs concernés); l'exploration de la contribution potentielle de l'agroécologie (à travers ses principes opérationnels) à la résolution des difficultés identifiées; l'évaluation de la prise en compte de l'agroécologie dans l'offre actuelle de conseil agricole ; l'élaboration d'une stratégie à partir de la matrice d'agroécologisation construite sur la base des étapes 2 et 3 (Encadré p. 25).

La démarche peut être appliquée à l'échelle du territoire, mais aussi de la filière. Dans ce dernier cas, sa conduite tiendra compte des interactions entre la filière choisie et le territoire, et avec les autres filières. Il s'agira de travailler sur les synergies et les complémentarités entre filières (ou autres éléments du système alimentaire). Une fois la filière choisie, les difficultés de tous ordres (technique, organisationnel, économique, environnemental etc.) rencontrées par les producteurs sont identifiées, analysées et priorisées.

La seconde étape consiste à explorer le potentiel de l'agroécologie pour relever les contraintes identifiées. L'apport potentiel de chaque principe est exploré, en se basant sur les références et la perception des participants. À l'étape 3, les participants évaluent la prise en compte des principes de l'agroécologie dans l'offre de conseil agricole. Les résultats des étapes 2 et 3 permettent de construire la matrice d'agroécologisation du dispositif de conseil agricole pour la filière ciblée. L'étape 4 consiste à analyser cette matrice et à en tirer les décisions stratégiques et opérationnelles. La position attribuée à un principe de l'agroécologie sur la matrice indique la décision à prendre. Quatre décisions sont possibles : intégrer, consolider, reconsidérer et explorer.

Les 13 principes opérationnels de l'agroécologie

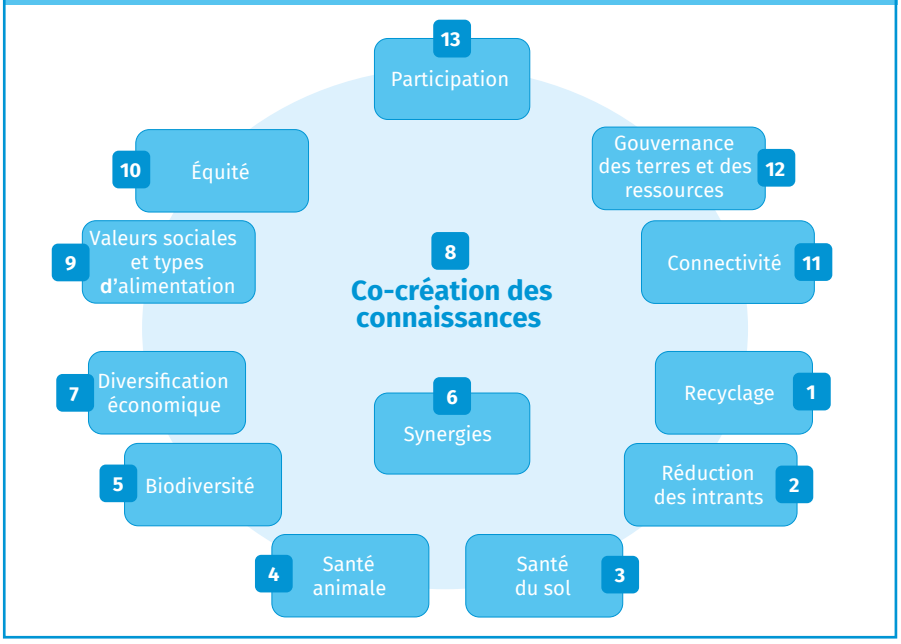

(source HLPE,2019)

Passage d'un quadrant à l'autre

L'évolution attendue dans le court terme est l'intégration des principes à fort potentiel qui sont encore peu pris en compte (évolution P1). Pour différentes raisons, l'organisation peut avoir des difficultés à maintenir sur la durée une offre de services parfaitement alignée avec la demande (évolution P2). Ces facteurs peuvent amener les principes à passer d'un quadrant à l'autre. Des principes bien pris en compte aujourd'hui pourraient l'être moins demain du fait d'un déficit de ressources (références, ressources humaines, moyens logistiques). À l'inverse, des principes autrefois considérés comme à faible potentiel pourraient devenir prioritaires à cause d'un changement des problématiques de la filière ou du niveau de sensibilisation des producteurs (évolution P4). Dans le cadre de l'optimisation des ressources de l'organisation, les

Matrice ICRE pour piloter la prise en compte de l'agroécologie dans l'offre de conseil agricole

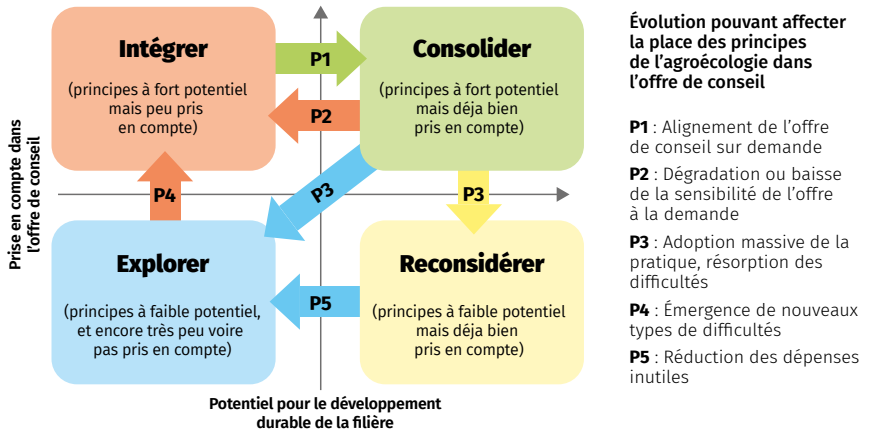

P. Djamen et al. (in press)

principes encore promus alors qu'ils ont un faible potentiel pourront être retirés de l'offre de conseil (évolution P5). Ces évolutions potentielles soulignent que l'agroécologisation doit être accompagnée par la mise en place d'un système de suivi-évaluation, même allégé. Ceci pourrait se faire à travers l'organisation de réunions-analyses de la campagne agricole, d'échanges et d'apprentissages entre conseillers agricoles.

Premières leçons de l'application de la démarche

Cette démarche a été testée une première fois en 2023 dans le cadre d'une recherche-action avec la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) financée par ACOTAF. La FPFD est l'une des principales organisations professionnelles agropastorales en Guinée. Elle compte 35 000 membres dont 68 % de femmes, et intervient dans les filières pomme de terre, maraîchage, maïs et riz. Les services qu'elle fournit incluent l'appui à l'approvisionnement en intrants, dont les engrais minéraux de synthèse, le conseil technique, l'appui à la commercialisation et le conseil de gestion. Consciente de la nécessité d'une agriculture durable et de la possibilité que l'agroécologie soit un moyen pour y parvenir, la FPFD cherche à intégrer plus pleinement l'agroécologie, pas seulement dans l'offre de services, mais également dans l'approche d'intervention (posture des conseillers, méthodes et outils mobilisés), et ceci de manière raisonnée, c'est-à-dire en tenant compte des besoins des producteurs, des capacités de l'organisation, à travers une démarche qui doit rester réaliste et progressive.

La démarche a été appliquée à la filière pomme de terre. Au terme des trois premières étapes de la démarche, le contenu des quadrants de la matrice avait été défini. Dans le quadrant "Explorer", on retrouvait le volet bien-être animal du principe opérationnel n° 4 de l'agroécologie (santé et bien-être animal). Il est apparu que la question de la maltraitance des animaux se rencontre surtout en aval de la filière, et pas du tout au niveau de la production. Le quadrant "Intégrer" comprenait les principes relatifs à la réduction des intrants, les synergies, la biodiversité, la connectivité et la gouvernance des terres et des ressources naturelles. La santé des sols, le recyclage, l'équité, la diversification économique, la participation et la co-création des connaissances sont les principes qui se retrouvent dans le quadrant "Consolider". Enfin, le quadrant "Reconsidérer" incluait le principe 9 de l'agroécologie qui parle des valeurs sociales et des types d'alimentation. Les producteurs ont estimé que ce thème reste pertinent, mais qu'il ne fait plus partie des priorités.

L'essentiel des implications stratégiques et opérationnelles tirées de l'exercice sont finalement liées au quadrant "Intégrer". Ces implications sont porteuses entre autres d'une tension que la FPFD doit gérer entre son engagement et rôle dans l'approvisionnement en intrants chimiques de synthèse, et l'urgence de mettre en place un système de collecte (voire de co-production) pour des solutions basées sur la nature. Des collaborations plus fortes avec d'autres initiatives sur l'agroécologie, et l'investissement accru dans la co-production des connaissances avec les producteurs sont envisagées. Ce dernier volet impliquera un renforcement des attitudes et des capacités des conseillers agricoles. Pour certains principes comme la gouvernance des terres et des ressources naturelles, la contribution de la FPFD est attendue, mais d'autres acteurs comme par exemple les autorités locales en charge du foncier et des politiques publiques en matière de gestion de ressources naturelles sont plus concernées. La FPFD a prévu de mobiliser des ressources complémentaires (financements, personnel) et d'adopter des méthodes et outils permettant la mise à l'échelle, mais aussi la facilitation des innovations locales des producteurs pour relever l'objectif du quadrant "Consolider".

Le déploiement de la démarche d'agroécologisation permet de revisiter la stratégie du dispositif de conseil agricole, en mettant en évidence les logiques, les priorités, les solutions d'ores et déjà adoptées, les anomalies ou les paradoxes. C'est une occasion de vérifier l'alignement entre l'offre et la demande de conseil. Il apparaît que dans le court terme l'agroécologisation n'aboutit pas forcément à une offre de service et à un appareil opérationnel totalement centré sur l'agroécologie. Elle déboucherait plutôt sur une cohabitation entre les modèles agroécologie et agriculture conventionnelle pendant un certain temps. L'évolution de cette cohabitation dépendrait à la fois des capacités du dispositif à gérer les contraintes liées au changement, de la confirmation du potentiel des principes de l'agroécologie considérés, et de l'effectivité des contributions des autres acteurs concernés. ■

Patrice Djamen

Agronome Cirad, UMR Innovation, Burkina Faso
INRAE, Montpellier SupAgro, France
Université Thomas Sankara (UTS)/ Centre d'Études, de Documentation et de Recherche économiques et sociales (CEDRES), Ouagadougou, Burkina Faso

Manal Bourazza

Agronome, Institut Agro de Montpellier, France

Thierno Balla Diallo

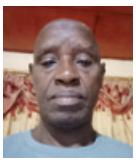

Coordinateur technique
Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD), Timbi Madina, Guinée

[1] *https://www.cirad.fr/dans-le-monde/cirad-dans-le-monde/projets/projet-acotaf*